

**Arrêté n°2024 – 179 portant proclamation des résultats de l'élection partielle  
au conseil de gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D719-4 et suivants,*

*Vu l'arrêté n°2024-172 relatif à l'élection partielle au sein du conseil de gestion de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles (UFR SEN),*

**Arrête**

**Article 1 :**

Suite au scrutin en date du jeudi 14 novembre 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection d'un représentant des personnels BIATSS au conseil de gestion de l'UFR SEN.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

**Collège Personnels BIATSS**

Siège à pourvoir : 1

Inscrits : 176

Votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages valablement exprimés : 20

**Ont obtenu :**

Candidat	Suffrages obtenus	Siège attribués
Naïma BAABOUCHE	20	1

**Est déclarée élue :**

Naïma BAABOUCHE

**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. Le doyen de l'UFR SEN est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.



Fait à Reims,

le 15/11/2024

  
Christophe CLEMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 15/11/2024

Mis en ligne le : 15/11/2024